



Vice cache achat de vehicule

Par **beguia**, le 12/12/2013 à 20:26

Bonsoir,

j'ai acheté un véhicule le 12/10/13 auprès d'un particulier. lors de l'achat, il y avait une alerte sur le tableau précisant que le feu arrière droit était défaillant. ceci ne m'a pas inquiété car je pensais qu'il fallait simplement changer une ampoule.

je l'ai emmené chez un 1^{er} garagiste qui m'a dit qu'il fallait changer la platine du feu arrière droit peu de temps après, ma voiture refusait de démarrer subitement sans que je sache pourquoi et puis comme si de rien n'était elle redémarrait normalement, j'ai fait changer la batterie pensant que cela venait de la batterie mais de nouveau elle s'est de nouveau arrêtée et 1 heure après redémarrer normalement. je l'ai emmené chez un garagiste spécialiste en électronique véhicule qui a pu déceler d'où venait le défaut feu et le pb de démarrage en m'annonçant que le véhicule avait été inondé chose que j'ignorais.

Comment dois-je procéder pour annuler la vente